

3 décembre 2002

02.176

Interpellation du groupe libéral-PPN (primitivement déposée sous forme de postulat)**Pour une réappréciation de la planification hospitalière**

Aujourd'hui les conditions de soins sont en profonde et rapide mutation: les séjours hospitaliers raccourcissent, les moyens technologiques évoluent, la chirurgie ambulatoire se développe.

De plus, la mobilité de la population est de plus en plus grande, et nos routes chaque année rapprochent un peu plus les régions, même les plus périphériques du canton.

La population s'inquiète des primes d'assurance-maladie qui augmentent, à l'image de la consommation cantonale en soins et en médicaments; le canton de Neuchâtel ayant les coûts les plus élevés des cantons sans hôpital universitaire.

Les exigences de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ont profondément changé les nécessités de planification.

Les professionnels des soins sont surchargés pour beaucoup d'entre eux, et ceux d'entre eux qui sont très bien formés soit quittent le canton, soit demandent d'avoir des conditions de travail vraiment valorisantes.

La planification hospitalière cantonale n'évolue-t-elle pas vers une impasse? Vu de l'extérieur, la vision globale cantonale attendue du Conseil d'Etat fait défaut. Apparemment, les mesures prises jusqu'ici concernent essentiellement des changements d'affectation des établissements concernés, mais n'induisent pas d'économies significatives.

L'évolution des décisions prises en cours de construction du Nouvel Hôpital Pourtalès (NHP), alors que la rénovation de l'Hôpital de la Providence est terminée, fait penser que le Conseil d'Etat a décidé de faire des structures de Neuchâtel-ville, sans le dire clairement, l'hôpital du canton, sans manifester clairement sa volonté de faire des deux centres de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds un hôpital sur deux sites avec répartition équitable des missions.

Pour preuves citons la question ouverte de l'IRM, celle de la pharmacie cantonale, l'omission de reconsidérer l'organisation cantonale de l'ORL lors du remplacement du médecin chef de cette discipline à Neuchâtel, la volonté de Pourtalès de créer un centre cantonal de sénologie, le renoncement par le service de la santé publique de pratiquer l'audit externe qu'il avait prévu en matière de planification.

Des questions pressantes se posent, par exemple:

- Le centre de réadaptation de Landeyeux se justifie-t-il encore?
- Quelles missions le Conseil d'Etat entend-il attribuer au NHP, respectivement à La Chaux-de-Fonds?
- Entend-il toujours réaffecter voire fermer des structures hospitalières périphériques?
- Quelles mesures rapides le Conseil d'Etat entend-il prendre pour réduire les doublons générant des coûts inacceptables?

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de reconsidérer sans complaisance la planification hospitalière en tenant compte des caractéristiques de notre canton.

Signataires: I. Opan-Du Pasquier, C. Blandenier, T. Humair, J.-M. Haefliger, J.-F. de Montmollin, Ph. Bauer et V. Schweingruber.